

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU MERCREDI 24 JANVIER 2024**

*Date de convocation : 18/01/2024*

*Date d'affichage : 31/01/2024*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 24 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur François-Noël OSMOND, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, et Madame Alicia DESSEULLES.

Excusés : Monsieur Christian HUBERT, Monsieur David FLEURY, Madame Lydie OSMOND, Madame Sophie GUITET, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Absents : Madame Vanessa TALLON, et Monsieur Gildas BAUDRY.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain LENGRONNE.

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 11 décembre 2023 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Proposition de bail du cabinet médical vacant rue André Osmond pour installation médecin
2. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du projet de maison de santé pluriprofessionnelle
3. Répartition du legs du Dr Leturc
4. Donation André Osmond - versement à l'amicale des sapeurs-pompiers
5. Manifestations locales dans le cadre du 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement
6. Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du budget 2024
7. Évolution des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo portant sur les annexes des équipements sportifs (délibération SLA n° cc2023-12-18-002)
8. Questions diverses

**I - PROPOSITION DE LOCATION DU CABINET MEDICAL VACANT RUE ANDRE OSMOND POUR INSTALLATION MEDECIN**  
**CM2024-01-24-001**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Docteur JAMES, remplaçante du Docteur Mathilde HELAINE, souhaiterait s'installer dans la nouvelle maison de santé pluriprofessionnelle. Monsieur le Maire précise qu'elle a d'ailleurs participé à l'élaboration du projet de santé.

La maison de santé pluriprofessionnelle ne sera pas opérationnelle avant mi 2025, seulement, le Dr JAMES souhaiterait exercer en tant que médecin libéral dès le mois d'avril 2024. Monsieur le Maire lui a donc proposé le cabinet médical vacant sis 31 rue André Osmond ; ce local convient au Dr JAMES. Quelques travaux de rafraîchissement sont à prévoir : peinture, aménagement d'étagères, révision de la climatisation et contrôle de l'installation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant du loyer mensuel (charges comprises) à 120 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

**II - AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE**  
**CM2024-01-24-002**

Concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité à approuver l'avenant n°1. La mission de base, ainsi que la mission supplémentaire OPC avaient été calculées sur l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 450 000.00 € HT ; les montants ont été réactualisés suite à la nouvelle estimation du montant du marché de 1 265 300.00 € HT. Cette modification justifie un avenant qui induit une plus-value de 65 224.00 € HT pour la mission de base et une plus-value de 8 153.00 € HT pour la mission supplémentaire OPC.

Entreprise	Mokrane ALOUANE - Architecte
Montant HT base	36 000.00 €
Montant HT mission OPC	4 500.00 €
Avenant n° 1 HT base	+ 65 224.00 €
Avenant n°1 HT mission OPC	+ 8 153.00 €
<b>Nouveau montant HT base + mission OPC</b>	<b>113 877.00 €</b>

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal,

- approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé pluriprofessionnelle, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2023 et reconduits en 2024.

**III - REPARTITION DU LEGS DU DR LETURC - ANNEE 2023**

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2024*

CM2024-01-24-003

Suite au testament du Docteur Ernest Leturc en date du 25 septembre 1925 et au legs d'un herbage sis à Le Hommet d'Arthenay à la commune de Canisy, demandant que le revenu de l'herbage, diminué des impôts afférents à ces parcelles, soit versé aux parents qui auront à charge le plus grand nombre d'enfants. Monsieur le Maire rappelle les deux conditions posées par le Docteur Leturc : les enfants doivent être nés dans l'arrondissement de Saint-Lô et être âgés de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Le legs prévoit également que quatre familles soient bénéficiaires sur Canisy et quatre familles soient également bénéficiaires sur St Ébremond de Bonfossé (communes historiques).

Fermage versé par les locataires pour les parcelles ZC 3 et ZC4	=	1540.44 euros
Impôts afférents (ZC 3 et ZC4)	=	- 283 euros
Dégrèvement pour perte de récolte (ZC 3 et ZC4)	=	- 80 euros
Reste	=	1177.44 euros

**familles bénéficiaires :**

JAMARD Cyriac	3 enfants
JEANNE Johnny	3 enfants
JVALET Frédéric	3 enfants
PUPIN Marvin JEFFROTIN Madison	3 enfants
LORANT Patrice LEBAILLY Charlene	5 enfants
SCELLES Anthony	3 enfants
SEMENT Julien	3 enfants
SURVILLE Maxime	4 enfants
VILLAIN Cédric	3 enfants
DESSEULLES Jean-François	3 enfants
<b>total</b>	<b>33 enfants</b>

Huit familles bénéficieront de 3/33<sup>e</sup> de 1177.44 €, soit 107.04 € ; une famille bénéficiera des 4/33<sup>e</sup> de 1177.44 €, soit 142.72 € ; et une famille des 5/33<sup>e</sup> de 1177.44 €, soit 178.40 €.

Madame Alicia DESSEULLES, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal décide :

- de verser aux familles nommées ci-dessus la somme de 1177.44 €, soit 107.04 € par famille de 3 enfants, 142.72 € par famille de 4 enfants, et 178.40 € par famille de 5 enfants.
- de conditionner le versement à l'absence d'impayés de cantine ; s'il existait des impayés, cette somme serait affectée à recouvrer la dette.

**IV - DONATION ANDRE OSMOND**

CM2024-01-24-004

Suite au testament de Monsieur André Osmond en date du 5 juin 1983 et à la donation faite à la commune de Canisy en date du 30 décembre 1985, demandant que le montant de l'herbage, loué à M. Bastien LEBEHOT (GAEC de Bouchefontaine), diminué des impôts afférents à cette parcelle et du

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2024*

fleurissement ainsi que de l'entretien de la tombe du donateur, soit versé à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Canisy :

Fermage versé à la commune par M. Bastien LEBEHOT	=	302.47 euros
Dégrèvement pour perte de récolte	=	- 15.00 euros
Impôts payés par la Commune pour cette parcelle (ZE 35)	=	- 69.57 euros
Entretien et fleurissement de la tombe de M. André Osmond	=	- 25.00 euros
 Reste	 =	 192.90 euros

Monsieur Sébastien DUPARD, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, décide de verser la somme de cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-dix centimes à l'Amicale des sapeurs-pompiers pour l'année 2023.

#### V - MANIFESTATIONS LOCALES DANS LE CADRE DU 80<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT CM2024-01-24-005

Dans le cadre des festivités du 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement, le conseil municipal est invité à se positionner sur des éventuels compléments, partenariats pour des manifestations à organiser sur le territoire de la commune.

##### **Représentation théâtrale sur le thème de la Shoah le 18/06/2024 - salle Le Métronome**

Madame Marie-Pascale HOUBEN présente le projet : deux représentations se tiendraient le 18/06/2024 ; 232 élèves pourraient y participer (collégiens, élèves des classes de CM de l'école de la Joigne, du RPI de St Ebremond St Martin, et du RPI Carantilly Dangy Quibou).

Elle présente un devis de 2933.19 € TTC pour les deux représentations et les frais de déplacement de la troupe auquel il convient d'ajouter la prise en charge des repas de la veille au soir et du midi pour 4 personnes, l'hébergement en chambre individuelle avec petit déjeuner pour 4 personnes, ainsi que les droits d'auteur estimés à 340 € TTC, soit un montant total prévisionnel de 3625 €.

Madame Marie-Pascale HOUBEN précise que le projet peut être subventionné par le conseil départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et décide de retenir l'offre de la troupe « ALIAS VICTOR » pour un montant de 2933.19 € et de prendre en charge les frais annexes, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour financer le projet auprès du conseil départemental.

##### **Repas champêtre - dimanche 07/07/2024**

Repas champêtre pour tous les habitants, accueil de quatre orchestres réunis (environ 120 musiciens) sous la bannière du 80<sup>e</sup> Anniversaire qui interpréteront un programme sur le thème des musiques de la libération.

##### **Cérémonie commémorative avec les anciens combattants le 26/07/2024**

Monsieur François-Noël OSMOND fait part du projet des Anciens combattants (réunion du 19/01 dernier). Ils souhaitent agrandir les photos de la libération (photos libres de droit) et les positionner à certains endroits sur la voie publique.

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2024*

Monsieur François-Noël OSMOND va faire établir un devis pour la reproduction de photos sur des panneaux PVC forex ; il précise que les Anciens combattants solliciteront une subvention exceptionnelle à la commune.

Une cérémonie commémorative aura lieu le vendredi 26 juillet 2024 à 18h30 ; les modalités d'organisation restent à définir.

Le conseil municipal accepte de prendre en charge les frais de réalisation des photos.

#### Représentation théâtrale avec la troupe de Bricquebec le 26/07/2024

Monsieur le Maire informe le conseil que la troupe de théâtre de Bricquebec jouera une représentation sur le thème de la libération le vendredi 26 juillet à 20h30 à l'espace Le Métronome.

#### VI - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2023 AVANT LE VOTE DU BUDGET CM2024-01-24-006

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants ;  
Vu la délibération du 04/04/2022 adoptant le budget primitif 2023 de la commune de Canisy,  
Considérant la nécessité de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

chapitre	crédits votés au BP 2023 (crédits ouverts)	RAR 2022 inscrits au BP 2023	crédits ouverts sur DM en 2023	montant total à prendre en compte	crédits pouvant être ouverts par anticipation au titre de l'article L1612-1 du CGCT
D 204	38 950.00 €	0.00 €	0.00 €	38 950.00 €	38 950/4 soit 9 737.50 €
D 21	116 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €	116 000.00 €	116 000/4 soit 29 000 €
D 23	433 050.00 €	50 000.00 €	-7 000.00 €	426 050.00 €	426 050/4 soit 106 512.50 €
D op 180	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0 €
D op 184	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0 €
D op 186	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000/4 soit 1 750 €
D op 188	330 000.00 €	0.00 €	0.00 €	330 000.00 €	330 000/4 soit 82 500 €
D op 187	1 576 000.00 €	24 000.00 €	0.00 €	1 576 000.00 €	1 576 000/4 soit 394 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 623 500.00 €, soit 25% de 2 494 000.00 €

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Construction du terrain multisports pour 119 800.00 € (compte 231)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

#### VII - ÉVOLUTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LO AGGLO PORTANT SUR LES ANNEXES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS CM2024-01-24-007

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021 relatifs à l'évolution des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,  
Vu la délibération n°cc2023-12-18-002 du 18 décembre 2023 relative à la révision des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,

Considérant ce qui suit :

Les statuts actuels de la communauté d'agglomération précisent dans leur annexe, la liste des équipements sportifs communautaires.

Par délibération du 13 juin 2022, le conseil communautaire a souhaité procéder à la rétrocession du stade de football de Saint-Romphaire - commune de Bourgvallées. Celle-ci n'a pu entrer en vigueur puisqu'elle supposait une modification statutaire portant sur l'annexe des statuts de la communauté d'agglomération mentionnant la liste des équipements sportifs communautaires. Il a été décidé de différer cette rétrocession afin que l'évolution statutaire nécessaire soit associée à d'autres.

Par ailleurs, au regard de l'usage du terrain stabilisé de la commune d'Agneaux, en accord avec celle-ci, il est proposé de rétrocéder cet équipement.

Enfin, il est proposé de rétrocéder à la commune de Saint-Lô, le terrain servant au club canin afin de rendre faisable un projet de développement économique.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de délibérer sur l'évolution des statuts portant sur l'annexe des équipements sportifs communautaires, la liste ne comportant plus les trois équipements évoqués. Cette liste intègre également les noms attribués récemment par le conseil communautaire au terrain de football de Canisy ainsi qu'au gymnase de Condé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte l'évolution de l'annexe des statuts de Saint-Lô Agglo portant sur la liste des équipements sportifs communautaires.

#### **Transfert de charges de la CA Saint-Lô Agglo**

Monsieur le Maire informe le conseil que la subvention annuelle de 13 200 €, votée au titre de la politique culturelle de Saint-Lô Agglo et versée à l'école de Musique Canisy-Marigny, est désormais transférée, via la commission locale d'évaluation de charges (CLECT), à part égale aux deux communes concernées par le projet, à savoir Canisy et Marigny-Le-Lozon. Charge aux communes ensuite de réattribuer cette somme à l'école de musique Canisy-Marigny au regard de leurs critères.

#### **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

##### **Changement de locataire logement 14 B rue Saint Pierre**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée d'une famille de trois enfants dans le logement communal sis 14 B rue St Pierre, à compter du 01/04/2024.

##### **Nouveau commerce**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du projet d'installation d'une fleuriste, Mme LECLERC, dans le local commercial - 20 rue Saint Pierre, à compter du 01/03/2024.

##### **Alimentation électrique des garages rue Abbé Bauchet**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les quatre garages communaux sis rue Abbé Bauchet ne disposent pas d'une alimentation électrique raccordée au réseau ENEDIS ; ces garages sont mis à disposition du Comité des Fêtes de Canisy.

Le Comité des Fêtes aurait besoin d'électricité. La commune va étudier cette demande.

### Enquête publique du PLUi

L'enquête publique se déroule du 08/01/2024 au 04/03/2024

Monsieur le Maire rappelle que le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie lundi 05 février prochain de 9h30 à 12h00.

### Dénomination des voies et numérotage des habitations - alimentation de la « Base Adresse Nationale »

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022, et notamment l'article 169, prévoit que l'adressage devient obligatoire pour toutes les communes. Celles-ci mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration (article L 2121-30 du CGCT).

Le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 fixe les modalités de mise à disposition par les communes des données d'adressage sur leur territoire qui doivent alimenter la « base adresse nationale » (BAN).

Au 01/01/2024, les communes doivent avoir réalisé la première mise à disposition de leurs données d'adressage sur le site internet <https://adresse.data.gouv.fr/>

Monsieur le Maire précise qu'une application différée est prévue pour les communes de moins de 2000 habitants, la première mise à disposition doit intervenir au plus tard le 01/06/2024.

En pratique, les communes mettent en place et tiennent à jour un fichier répertoriant l'intégralité des adresses, voies et lieux-dits présents sur leur territoire. Cette base sera disponible en open data et réutilisable par tous.

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail afin de vérifier les données à diffuser.

### Chauffage - bâtiment maternelle de l'école de la Joigne

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS signale que la température dans le hall du bâtiment « maternelle » n'est pas satisfaisante lorsqu'il fait très froid, la température est de 15° voire 16° le matin.

Elle demande s'il ne serait pas envisageable de « poser » un faux-plafond afin d'éviter que la chaleur ne « monte ». Monsieur Gérard DUVAL répond que deux radiateurs ne fonctionnent pas correctement et que la température de l'eau de chauffage est peut-être à revoir.

### Réunion d'information de l'inspection académique

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil avoir assisté à la réunion de l'inspection académique qui s'est tenue le janvier dernier.

L'inspection académique préconise pour la rentrée prochaine un effectif de 24 à 25 élèves par classe. Les prévisions 2024/2025 font état de 194 élèves sur 9 classes, soit en moyenne 21.55 élèves par classe.

La Manche est le département où il y a le plus d'élèves en difficulté.

### Fermeture des toilettes publiques

Monsieur le Maire informe le conseil avoir demandé la fermeture des toilettes publiques suite à dégradations survenues début janvier.

Certains conseillers suggèrent d'ouvrir le matin et de fermer les locaux le soir.  
Le conseil municipal y est favorable.

**Maison d'habitation sise 2 la Pérelle**

Monsieur le Maire informe le conseil que la toiture de la maison d'habitation sise 2 la Pérelle a subi des dommages lors de la tempête Ciaran du 01/11/2023. Il suggère de démolir la maison. Des devis vont être sollicités.

Le conseil municipal y est favorable.

**Courrier du SDIS**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements du SDIS en date du 19/12/2023 pour la mise à disposition des personnels sapeurs-pompiers de la commune suite au passage de la tempête Ciaran.

**Campagne de destruction des pigeons**

Monsieur Michel BUOT demande s'il doit prévoir une campagne de destruction des pigeons dans la commune. Le conseil municipal y est favorable.

Monsieur le Maire va prendre un arrêté afin d'autoriser le tir.

**Agenda**

Repas des Aînés : dimanche 7 avril 2024

Commission des travaux, voirie : mercredi 31/01 à 9h00 en mairie

Commission des finances : mardi 13/02 en mairie

**Prochaines séances de conseil municipal :**

Lundi 04/03, jeudi 04/04, lundi 13/05, lundi 03/06 et jeudi 04/07

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

